



Maisons-Alfort, le 29 juin 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
**TEBUCUR 250**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par **HELM AG**, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation **TEBUCUR 250** détenue par **Q-CHEM NV**.

Considérant l'attestation de transfert fournie par **Q-CHEM NV** ;

Considérant les attestations de fourniture et d'approvisionnement entre **HELM AG** et **Q-CHEM NV** ;

Considérant que cette préparation est un produit générique, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2030255, détenue par **Q-CHEM NV**, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2014 ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation TEBUCUR 250, présentée par HELM AG.**

**Pascale BRIAND**